



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professions paramédicales

Question écrite n° 37950

Texte de la question

M Alain Mayoud attire l'attention de Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, sur les frais de scolarité réclamés aux étudiants des écoles de cadres infirmiers. Il lui fait part de la disparité importante constatée entre les différentes écoles de cadres hospitalières publiques. Les sommes réclamées aux étudiants, en plus des frais d'inscription, s'échelonnent parfois entre 1 000 francs et 35 000 francs. Il lui demande si elle entend prendre des mesures pour remédier à cette situation génératrice de problèmes financiers importants pour les étudiants qui ne sont pas pris en charge par leurs hôpitaux.

Données clés

Auteur : [M. Mayoud Alain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37950

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1109